

# Instructions pour inscrire son ou ses enfant(s) à une plaine via [chaudfontaine.guichet-citoyen.be](http://chaudfontaine.guichet-citoyen.be)

Prérequis de la part des parents pour qu'ils puissent utiliser la plateforme :

- 1) Posséder le numéro de registre national de leur(s) enfant(s)
- 2) Avoir pris connaissance de la brochure informative sur les plaines/stages

Attention : si vous utilisez déjà la plateforme pour inscrire votre enfant aux repas scolaires, connectez-vous et rendez-vous directement à l'étape 5.

Attention : seul le parent redevable des taxes communales et/ou au nom duquel sont établies les factures de garderie peut s'enregistrer sur la plateforme.

## Etape 1 : Création d'un compte sur [chaudfontaine.guichet-citoyen.be](http://chaudfontaine.guichet-citoyen.be)

- ➔ Cliquez sur le bouton « Inscription » en haut à droite de l'écran
- ➔ Indiquez votre adresse email
- ➔ Cliquez sur le lien accessible dans l'email reçu
- ➔ Complétez vos données (adresse, téléphone, numéro de registre national) et validez
- ➔ Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent »

## Etape 3 : S'enregistrer en tant que parent

- ➔ Attention : seul le parent redevable des taxes communales et/ou au nom duquel sont établies les factures de garderie peut s'enregistrer sur la plateforme
- ➔ Cliquez sur le formulaire « S'enregistrer en tant que parent »
- ➔ Complétez les éventuelles informations manquantes
- ➔ Validez et revenez sur la page « Portail Parent »

## Etape 4 : Enregistrer mon enfant

- ➔ Si aucun enfant n'apparaît dans la partie « Mes enfants » (à droite de votre écran), cliquez sur le formulaire « Enregistrer un enfant »
- ➔ Confirmez vos coordonnées
- ➔ Indiquez correctement celles de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
- ➔ Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- ➔ Validez, avant d'être automatiquement redirigé vers la Fiche santé.
- ➔ Remplissez-la de la manière la plus exhaustive possible : il ne sera pas possible de la modifier par après.

- ➔ Validez la fiche santé.
- ➔ Réalisez cette étape 4 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire. Attention, vous devez enregistrer tous vos enfants avant de passer à l'inscription aux plaines.
- ➔ Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

## Etape 5 : Inscrire l'enfant à une plaine

- ➔ Cliquez sur le formulaire « Inscrire mon enfant à une plaine »
- ➔ Vérifiez vos coordonnées
- ➔ Sélectionnez l'enfant à inscrire
- ➔ Sélectionnez-la ou les semaines de plaines en cliquant directement sur celle(s)-ci dans le calendrier.
- ➔ Cliquez sur Valider. Attention, le temps de chargement peut ensuite prendre un peu de temps.
- ➔ Consultez l'historique qui s'affiche à l'écran.
  - Si la ou les plaines choisies sont bien disponibles, vous verrez dans le bas de votre écran deux boutons :
    - « Inscrire un autre enfant » : sélectionnez un autre enfant à inscrire à une ou des plaines, et reproduisez l'étape 5.
    - « Clôturer mes demandes » : cliquez sur ce bouton si vous souhaitez valider l'inscription de votre ou de vos enfants.
  - Si une ou des plaines n'ont plus de places disponibles, vous verrez apparaître un message d'erreur (en rouge) indiquant quelle est la plaine concernée. Vous serez alors invité à envoyer un email à l'adresse mentionnée afin d'ajouter votre enfant sur une liste d'attente.
- ➔ « Clôturer mes demandes » : une fois que vous avez cliqué sur ce bouton, vous recevrez un email récapitulatif comprenant le montant à payer ainsi que le numéro de compte IBAN sur lequel effectuer le versement. Attention que si le paiement n'est pas reçu endéans les X jours, votre enfant sera désinscrit de la ou les plaines.

## Désinscription

Vous souhaitez désinscrire votre enfant d'une ou plusieurs plaines ? Merci d'envoyer votre demande ainsi que le motif (et le cas échéant, le justificatif) 2 semaines au plus tard avant le stage à l'adresse [ribambelle@chaudfontaine.be](mailto:ribambelle@chaudfontaine.be).